

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 17 mars 2010 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin

Sont également présents :  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Sylvain Tousignant  
M. Denis Levesque, directeur général

---

#### **CE-2010-230-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2010-231-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2010-232-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 10 MARS 2010**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 10 mars 2010, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2010-233-DEC NOMINATIONS / CABINET DU MAIRE**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre datée du 17 mars 2010 de M. Jean-Marc Robitaille, Maire de la Ville de Terrebonne, informant le Comité exécutif de la nomination des personnes formant son cabinet, à savoir :

Monsieur Daniel Bélec, directeur  
Madame Diane Legault, attachée de presse  
Monsieur Patrick Robitaille, attaché politique  
Madame Chantal Barrette, coordonnatrice  
Madame Michèle Durocher, coordonnatrice adjointe

Que les conditions de travail des membres du Cabinet soient fixées par le Comité exécutif, le tout suivant les articles 114.4 et 114.6 de la *Loi sur les cités et villes*.

---

#### **CE-2010-234-DEC ORGANIGRAMME / CABINET DU MAIRE**

Il est unanimement résolu d'entériner les modifications à l'organigramme du Cabinet du Maire et plus particulièrement l'abolition des postes d'adjointe au Chef de Cabinet du Maire et de Coordonnatrice principale au Cabinet du Maire ainsi que la création des postes d'Attaché de presse et d'Attaché politique. Une copie de l'organigramme daté de mars 2010 est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2010-235-DEC      EMBAUCHE      CONTRACTUELLE      /      ATTACHÉ  
POLITIQUE / CABINET DU MAIRE**

Il est unanimement résolu d'embaucher M. Patrick Robitaille à titre d'Attaché politique au Cabinet du Maire, et ce, à compter du 6 avril 2010 jusqu'au 18 novembre 2013.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Patrick Robitaille.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2010-236-DEC      EMBAUCHE      CONTRACTUELLE      /      ATTACHÉE DE  
PRESSE / CABINET DU MAIRE**

Il est unanimement résolu d'embaucher Mme Diane Legault à titre d'Attachée de presse au Cabinet du Maire, et ce, à compter du 22 mars 2010 jusqu'au 18 novembre 2013.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Diane Legault.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2010-237-DEC      DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 26 janvier 2010 ;
- de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 3 février 2010 ;
- de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine et de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine du 8 février 2010 ;
- de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes du 17 février 2010.

---

**CE-2010-238-DEC      AJOUT / CLIGNOTANT À LA FIN DU CYCLE DU FEU  
DE CIRCULATION / BOULEVARD LAURIER,  
INTERSECTION DE LA RUE DE L'HORTENSIA**

ATTENDU QUE le secteur du boulevard Laurier, près de la rue de l'Hortensia, a subi une forte hausse du développement résidentiel au cours des dernières années;

ATTENDU QU'il y a eu d'importants investissements en 2009 au parc de l'Hortensia;

ATTENDU QUE les membres du Comité de circulation jugent important de sécuriser l'intersection du boulevard Laurier, à l'intersection de la rue de l'Hortensia;

ATTENDU QUE cette intersection est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU la recommandation numéro CC-2010-01-26/01 du Comité de circulation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes concernant l'ajout d'un clignotant à la fin du cycle de feu de circulation sur le boulevard Laurier, à l'intersection de la rue de l'Hortensia ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de circulation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes, que le Comité exécutif mandate la Direction du génie et projets spéciaux à transmettre une demande au ministère des Transports du Québec afin d'ajouter un clignotant à la fin du cycle du feu de circulation au virage à gauche des automobilistes venant du boulevard Laurier se dirigeant vers le Nord et voulant tourner sur la rue de l'Hortensia.

---

**CE-2010-239-DEC      AJOUT / FEU DE CIRCULATION / MONTÉE DES  
PIONNIERS, INTERSECTION DE LA BRETELLE DE  
L'AUTOROUTE 40**

ATTENDU QUE des citoyens ont soulevé une problématique sur la montée des Pionniers, à l'intersection de la bretelle de l'autoroute 40 au niveau du « cédez le passage »;

ATTENDU QU'à la suite d'inspection sur place, la Direction du génie et projets spéciaux a constaté qu'il y a plusieurs automobilistes qui ne respectent pas la signalisation du « cédez le passage », ce qui résulte d'une congestion aux heures de pointe;

ATTENDU QUE les membres du Comité de circulation croient qu'un feu de circulation sur la montée des Pionniers, à l'intersection de la bretelle de l'autoroute 40, éviterait la confusion;

ATTENDU QUE cette intersection est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU la recommandation numéro CC-2010-01-26/02 du Comité de circulation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes concernant la problématique du « cédez le passage » sur la montée des Pionniers, à l'intersection de la bretelle de l'autoroute 40 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de circulation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes, que le Comité exécutif mandate la Direction du génie et projets spéciaux à transmettre une demande au ministère des Transports du Québec afin d'ajouter un feu de circulation sur la montée des Pionniers, à l'intersection de la bretelle de l'autoroute 40.

---

**CE-2010-240-REC      REQUÊTES DE SIGNALISATION / 26 JANVIER 2010**

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 26 janvier 2010, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

<b><u>REQUÊTE</u></b>	<b><u>DÉTAIL</u></b>
CC-2010-01-26/06	Déplacement vers la rue des Chouettes du panneau « arrêt » de la rue des Cygnes, à l'intersection de la rue des Chouettes ;
CC-2010-01-26/08	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue George-VI, à l'intersection de la rue Marceline ;
CC-2010-01-26/09	Installation de panneaux « arrêt » sur le rang Saint-François, à l'intersection de la rue des Vignes ;

CC-2010-01-26/11	Enlèvement de panneaux « défense de stationner entre 9h et 11h les jours d'école » sur le boulevard des Seigneurs, entre la rue de Plaisance et l'école de l'Étincelle ;
CC-2010-01-26/12	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue Léo, à l'intersection de la rue Guillemette ;
CC-2010-01-26/13	Installation de panneaux « défense de stationner » sur la rue de Trieste, entre les rues de Lodève jusqu'à la rue Lemman, du côté impair seulement ;
CC-2010-01-26/14	Installation de bollards pour sécuriser la piste cyclable sur la rue de Plaisance, entre les rues de Couvin et de Lausanne ;
CC-2010-01-26/17	Installation de panneaux « défense de stationner » devant les adresses 2060, 2061 et 2068, place de Lima, du côté de l'îlot seulement ;
CC-2010-01-26/18	Enlèvement du panneau « obligation de tourner à gauche » à la sortie du stationnement du 737, rue de la Sœur-Marie-Rose ;
CC-2010-01-26/19	Demande de définir une zone parc de 30 km sur la rue du Condor ;
CC-2010-01-26/20	Demande de définir une zone parc de 30 km sur la rue du Bosquet ;
CC-2010-01-26/21	Installation de panneaux « interdiction de stationnement » de chaque côté des deux (2) entrées du garage municipal situé au 1051, rue Nationale.

---

## **CE-2010-241-DEC      MAISON DES AÎNÉS**

ATTENDU QUE le Comité exécutif a mandaté la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine à analyser la faisabilité d'une Maison des aînés en date du 28 juin 2006 par sa résolution numéro CE-2006-622-DEC;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris acte et a accepté le dépôt de l'étude de faisabilité sur la Maison des aînés en date du 8 novembre 2006 par sa résolution numéro CE-2006-1034-DEC;

ATTENDU QUE les membres de la Commission ont révisé et mis à jour le chapitre sur la vision de la Maison des aînés de Terrebonne;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2010-02-03/01 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, concernant la vision Terrebonnienne de la Maison des aînés de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le Comité exécutif approuve le document « Vision Terrebonnienne de la Maison des aînés de Terrebonne » daté du 3 février 2010 et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Comité exécutif mandate la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine à effectuer une consultation publique sur la vision terrebonnienne de la Maison des aînés.

---

**CE-2010-242-REC      PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 469 /  
ACQUISITION DE SEPT (7) ÉQUIPEMENTS  
ROULANTS POUR LA DIRECTION DE L'ENTRETIEN  
DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a, pour la Direction de l'entretien du territoire, un plan pour l'acquisition de matériel roulant réparti sur plusieurs années ;

ATTENDU QUE ce plan prévoit pour l'année 2010 de procéder à l'acquisition de véhicules suivants, à savoir : deux (2) camions 10 roues, chargeur sur roue, rouleau compacteur combiné, camion 6 roues à benne basculante, camion compacteur 6 V<sup>3</sup> à chargement latéral et un fardier à col de cygne, capacité 20 T.M. ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de procéder à l'acquisition de ces équipements roulants ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (469) pour l'acquisition de véhicules suivants, à savoir : deux (2) camions 10 roues, chargeur sur roue, rouleau compacteur combiné, camion 6 roues à benne basculante, camion compacteur 6 V<sup>3</sup> à chargement latéral et un fardier à col de cygne, capacité 20 T.M. et, pour ce faire, un emprunt au montant de 1 196 400\$ dont le terme de remboursement est fixé à dix (10) ans.

---

**CE-2010-243-DEC      NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS/ DIRECTION  
DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme France Peterson au poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire, classe 4, à compter du 21 mars 2010, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2010-244-DEC      PROMOTION / LIEUTENANT / DIRECTION DE  
L'INCENDIE**

ATTENDU QUE le lieutenant Jean-Pierre Chaput, lieutenant à temps partiel à la Direction de l'incendie, a remis sa démission effective en date du 3 mars 2009 ;

ATTENDU QUE l'octroi de ce poste doit s'effectuer en conformité avec l'article 23 de la convention collective ;

ATTENDU QUE suite à une période de probation d'un (1) an à titre d'éligible, le poste revient à M. Patrick Beauchamp en considération des éléments suivants :

- M. Patrick Beauchamp est à l'emploi de la Ville depuis le 24 février 2003. Il rencontre les exigences normales de la Loi en sécurité incendie. Il a réussi les examens du concours pour le poste de lieutenant (INC 2008-10) avec mention éligible. Il vient de terminer sa période d'éligibilité (essai) d'un (1) an et démontre toujours l'intérêt pour cette fonction.
- Il a réussi, avec mention recommandée, la dernière étape du processus soit les mises en situation.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif entérine la promotion de M. Patrick Beauchamp au poste de lieutenant à temps partiel en probation, et ce, en date du 1er avril 2010, selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101.

---

**CE-2010-245-REC ORGANIGRAMME / SERVICE DES COMMUNICATIONS / DIRECTION GÉNÉRALE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du nouvel organigramme du service des communications de la Direction générale daté de mars 2010 afin de créer le poste de chef de service du service des communications.

À cet effet, la description de tâches du poste de Chef de service – communications est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2010-246-REC CRÉATION DE POSTE / CHEF DE SERVICE / NOMINATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif recommande au Conseil la création du poste de chef de service au service des communications de la Direction générale et de nommer Mme Isabelle Lewis pour combler ce poste. Que le salaire de ce nouveau poste soit fixé à l'échelon 7 de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur pour les employé(e)s cadres.

---

**CE-2010-247-DEC DEMANDE D'AJOUT D'ÉCLAIRAGE / ENTRE LE 1175 ET 1165, RUE DE GRAND-CHAMP**

ATTENDU la demande d'une citoyenne à l'effet d'ajouter de l'éclairage au nouvel arrêt d'autobus situé entre le 1175 et 1165, rue de Grand-Champ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, et de M. Yannick Venne, ingénieur et responsable du support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire, qu'une demande soit adressée à la société Hydro-Québec afin d'ajouter un poteau de bois ainsi qu'une potence de 70 watts, le tout selon le plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0060 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-248-DEC SOUMISSION / ENTRETIEN DES ESPACES DE VERDURE « GRANDES SURFACES » 4 COUPES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien des espaces de verdure « grandes surfaces » - 4 coupes (SOU-2010-02);

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 février 2010 à 11 h 01, à savoir :

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>
9064-2711 Québec inc. (Entreprises Mobile)	30 165,84\$	90 497,52\$
M.R.C. Transport inc.	31 053,04\$	93 159,12\$
Paysagements Lumi-Vert inc.	32 767,43\$	100 282,49\$
Les Embellissements Roli-Vert inc.	37 843,76\$	110 004,90\$
Paysagiste Solarco inc.	181 000,89\$	449 381,55\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9064-2711 Québec inc. (Entreprises Mobile) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 février 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **9064-2711 QUÉBEC INC. (ENTREPRISES MOBILE)**, datée du 22 février 2010, pour l'entretien des espaces de verdure « grandes surfaces » - 4 coupes, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant annuel de 26 725\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0054 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-249-REC SOUMISSION / TONTE D'ESPACES VERTS « 18 COUPES » SECTEUR « 1 »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la tonte d'espaces verts « 18 coupes » - secteur « 1 » (secteurs Terrebonne et La Plaine) (SOU-2010-03);

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 février 2010 à 11 h 01, à savoir :

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>
9185-0628 Québec inc. (Les Paysagistes Ampro)	90 500,00\$	271 500,00\$
9049-3214 Québec inc. (Paysagiste Nord-Est)	99 814,28\$	299 442,84\$
9064-2711 Québec inc. (Entreprises Mobile)	140 563,69\$	421 691,07\$
Les Embellissements Roli-Vert inc.	146 748,50\$	436 450,26\$
Entreprises Daniel Robert inc.	162 561,89\$	490 342,32\$
Paysagements Lumi-Vert inc.	177 110,25\$	542 716,35\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9185-0628 Québec inc. (Les Paysagistes Ampro) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1<sup>er</sup> mars 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **9185-0628 QUÉBEC INC. (LES PAYSAGISTES AMPRO)**, datée du 23 février 2010, pour la tonte d'espaces verts « 18 coupes » - secteur « 1 », et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant annuel de 80 177,19\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0053 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-250-REC SOUMISSION / TONTE D'ESPACES VERTS « 18 COUPES » SECTEUR « 2 »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la tonte d'espaces verts « 18 coupes » - secteur « 2 » (secteur Lachenaie) (SOU-2010-04);

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 février 2010 à 11 h 01, à savoir :

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>
9185-0628 Québec inc. (Les Paysagistes Ampro)	57 999,99\$	173 999,97\$
An-Ri Paysagistes inc.	59 835,23\$	183 831,36\$
9049-3214 Québec inc. (Paysagiste Nord-Est)	67 044,41\$	181 236,15\$
9064-2711 Québec inc. (Entreprises Mobile)	80 100,76\$	240 302,28\$
9211-1061 Québec inc. (Entreprises G-L)	87 109,65\$	261 328,95\$

Entreprises Daniel Robert inc.	92 636,60\$	279 423,73\$
Paysagements Lumi-Vert inc.	103 089,79\$	315 757,53\$
Les Embellissements Roli-Vert inc.	114 984,76\$	343 872,90\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9185-0628 Québec inc. (Les Paysagistes Ampro) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 février 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **9185-0628 QUÉBEC INC. (LES PAYSAGISTES AMPRO)**, datée du 23 février 2010, pour la tonte d'espaces verts « 18 coupes » - secteur « 2 », et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant annuel de 51 384,27\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0055 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-251-DEC SOUMISSION / TONTE DES TERRAINS SPORTIFS – « 21 COUPES »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la tonte des terrains sportifs – « 21 coupes » (SOU-2010-05);

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 février 2010 à 11 h 01, à savoir :

	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>
9049-3214 Québec inc. (Paysagiste Nord-Est)	23 330,09\$	69 990,27\$
9185-0628 Québec inc. (Les Paysagistes Ampro)	25 000,00\$	75 000,00\$
Paysagiste MLG	27 996,02\$	83 988,07\$
An-Ri Paysagistes inc.	29 692,73\$	90 350,85\$
Les Embellissements Roli-Vert inc.	40 297,42\$	118 347,15\$
9064-2711 Québec inc. (Entreprises Mobile)	40 397,96\$	121 193,88\$
Paysagements Lumi-Vert inc.	42 418,34\$	129 800,13\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9049-3214 Québec inc. (Paysagiste Nord-Est) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 mars 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **9049-3214 QUÉBEC INC. (PAYSAGISTE NORD-EST)**, datée du 22 février 2010, pour la tonte des terrains sportifs – « 21 coupes », et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant annuel de 20 668,96\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0056 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-252-DEC REJET / SOUMISSION / LOCATION/ACHAT D'UN CAMION CUBE POUR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location/achat d'un camion cube pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire (SOU-2010-20);

ATTENDU QUE les soumissions reçues excèdent les prévisions et se situent au-dessus de 100 000\$ ;

ATTENDU QUE le rapport préparé par M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, daté du 10 mars 2010, recommande de rejeter les soumissions ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif rejette l'ensemble des soumissions soumises pour la location/achat d'un camion cube pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit mandatée afin de préparer un appel d'offres public.

---

**CE-2010-253-DEC      SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS POUR  
LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR  
L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU CARRÉ DE LA  
PARULINE JAUNE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement paysager du carré de la Paruline Jaune (SOU-2010-34);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 février 2010, à savoir:

Plania inc.  
Planex Consultants

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 27,60 à la firme Plania inc., et un pointage de 24,17 à la firme Planex Consultants, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Plania inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la firme **PLANIA INC.** pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement paysager du carré de la Paruline Jaune, pour un montant de 50 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 464.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 464 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

---

**CE-2010-254-DEC      SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /  
TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE  
D'AQUEDUC ET LA POSE DE PAVAGE DANS LES  
RUES DE NEVERS, DE SARDAIGNE ET DE L'AIGLON**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour les travaux d'aqueduc et pavage dans les rues de Nevers, de Sardaigne et de l'Aiglon;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 mars 2010, à savoir:

BPR-Triax  
Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 31,37 à la firme BPR-Triax, et un

pointage de 28,16 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **BPR-TRIAX** pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour les travaux d'aqueduc et pavage dans les rues de Nevers, de Sardaigne et de l'Aiglon, pour un montant de 44 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 458.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 458 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que la firme BPR-Triax soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

Que le Comité exécutif confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

---

#### **CE-2010-255-DEC RE-LOCALISATION DU COMITÉ D'AIDE AUX PLAINOIS**

ATTENDU QUE Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. sont présentement à finaliser le montage financier de même que les plans en lien avec l'ajout d'une seconde glace au Forum de La Plaine ;

ATTENDU QUE plusieurs contraintes de construction et budgétaire obligent Les Complexes à récupérer les locaux du Comité d'aide aux Plainois ;

ATTENDU QU'il y a lieu de relocaliser le Comité d'aide aux Plainois ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif mandate ladite direction afin de rencontrer l'organisme et de l'informer de la situation.

Que le Comité exécutif mandate également la Direction du loisir et vie communautaire afin de trouver un nouveau local convenable et faire le nécessaire pour aménager les locaux et déménager l'organisme.

---

#### **CE-2010-256-DEC SOIRÉES D'OBSERVATION D'ÉTOILES / CLUB ASTRONOMIE DES MOULINS**

ATTENDU la demande du Club astronomie des Moulins pour tenir, comme les années passées, des soirées d'observation d'étoiles pour l'année 2010 au parc de la Rivière, de 20 h à 1 h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Club astronomie des Moulins à tenir des soirées d'observation d'étoiles pour l'année 2010 au parc de la Rivière, de 20 h à 1 h. Les activités seront remises au lendemain de chacune de ces dates en cas de mauvaise température.

Les dates sont les suivantes :

Mai	7-14-21-28
Juin	4-11-18-25

Juillet 2-9-16-23-30  
Août 6-13-20-27  
Septembre 3-10-17-24  
Octobre 1-8-15-22-29

Le tout conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) **Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du parc.

2) **Heure d'activité**

Les activités pourront se poursuivre jusqu'à 1 h du matin.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2010-257-DEC ANALYSE DU PLAN D'ACTION 2010 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES / OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a adopté et déposé son plan d'action auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec en décembre dernier ;

ATTENDU QUE les critiques sont très positives, que ce soit par l'implication des organismes à son élaboration, par la qualité des actions inscrites ou encore le bilan très positif des résultats atteints ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne satisfait pleinement aux exigences de la Loi 56 (Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale) ;

ATTENDU la lettre de Mme Anne Bourassa, directrice de l'intervention collective régionale du Centre de l'Office des personnes handicapées ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre datée du 2 mars 2010 de Mme Anne Bourassa laquelle indique que la Ville de Terrebonne satisfait pleinement aux exigences de la Loi 56.

Que copie de la présente résolution soit acheminée, à titre d'accusé réception, à Mme Anne Bourassa, directrice de l'intervention collective régionale du Centre à l'Office des personnes handicapées.

---

**CE-2010-258-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET APPELS D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE L'ENGOULEVENT**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis, appel d'offres pour l'aménagement du parc de l'Engoulevent;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 mars 2010, à savoir:

Nacev Consultants inc.  
Enviroservices inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 21,34 à la firme Nacev Consultants inc., et un pointage de 19,25 à la firme Enviroservices inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **NACEV CONSULTANTS INC.** pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis, appel d'offres pour l'aménagement du parc de l'Engoulevent, pour un montant de 65 600\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 464.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 464 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

---

**CE-2010-259-DEC      OFFRE DE SERVICES / PRÉPARATION DES PLANS  
ET DEVIS POUR LE JEU D'EAU DU PARC DE  
L'ENGOULEVENT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter l'offre de services de la firme Enviroservices, datée de février 2010, pour la confection des plans et devis pour le jeu d'eau du parc de l'Engoulevent, le tout pour un montant n'excédant pas 18 700\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 464.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 464 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

---

**CE-2010-260-DEC      OFFRE DE SERVICES / CONTRAT D'ENTRETIEN ET  
DE SOUTIEN / APPLICATIONS « CESA » / DU 1<sup>er</sup>  
JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2010**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme PG Govern QC inc. pour l'entretien et le soutien des applications « CESA » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, le tout pour un montant n'excédant pas 45 035\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0064 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-261-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h30.

---

Président

---

Secrétaire